

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Canton de Moréac

Commune de MORÉAC

**ARRETÉ DU MAIRE
N° 2024-410**

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 17 septembre 2024 par Monsieur Le Lannic Mickaël, président de l'association Mourieg Darts Club, domicilié 40 Rue de la Madeleine à Moréac (56500).

ARRETE

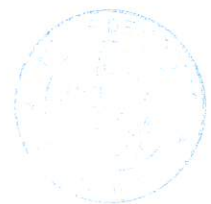
Article 1^{er} : Monsieur Le Lannic Mickaël est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie du vendredi 4 octobre 2024 18h au samedi 5 octobre 2024 20h, à l'occasion du match de championnat de la 2^{ème} journée à la salle polyvalente de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 1^{er} octobre 2024

Pour Le Maire,



L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUDE



Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Canton de Moréac

Commune de MORÉAC

**ARRETÉ DU MAIRE
N° 2024-427**

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 17 septembre 2024 par Monsieur Le Lannic Mickaël, président de l'association Mourieg Darts Club, domicilié 40 Rue de la Madeleine à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Le Lannic Mickaël est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie du vendredi 18 octobre 2024 18h au samedi 19 octobre 2024 20h, à l'occasion du match de championnat de la 3^{ème} journée à la salle polyvalente de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 1^{er} octobre 2024

Pour Le Maire,



L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUDE



Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Canton de Moréac

Commune de MORÉAC

**ARRETÉ DU MAIRE
N° 2024-428**

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

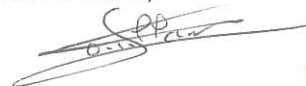
Vu la demande présentée le 17 septembre 2024 par Monsieur Le Lannic Mickaël, président de l'association Mourieg Darts Club, domicilié 40 Rue de la Madeleine à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Le Lannic Mickaël est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie du vendredi 8 novembre 2024 18h au samedi 9 novembre 2024 20h, à l'occasion du match de championnat de la 4^{ème} journée à la salle polyvalente de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 1^{er} octobre 2024

Pour Le Maire,



L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUDE



Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Canton de Moréac

Commune de MORÉAC

**ARRETÉ DU MAIRE
N° 2024-429**

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 17 septembre 2024 par Monsieur Le Lannic Mickaël, président de l'association Mourieg Darts Club, domicilié 40 Rue de la Madeleine à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Le Lannic Mickaël est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie du vendredi 29 novembre 2024 18h au samedi 30 novembre 2024 20h, à l'occasion du match de championnat de la 5^{ème} journée à la salle polyvalente de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 1^{er} octobre 2024

Pour Le Maire,



L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUDE



Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Canton de Moréac

Commune de MORÉAC

**ARRETÉ DU MAIRE
N° 2024-430**

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

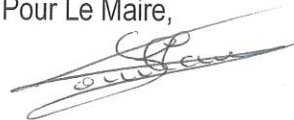
Vu la demande présentée le 17 septembre 2024 par Monsieur Le Lannic Mickaël, président de l'association Mourieg Darts Club, domicilié 40 Rue de la Madeleine à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Le Lannic Mickaël est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie du vendredi 13 décembre 2024 18h au samedi 14 décembre 2024 20h, à l'occasion du match de championnat de la 6^{ème} journée à la salle polyvalente de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 1^{er} octobre 2024

Pour Le Maire,



L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUDE



Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Canton de Moréac

Commune de MORÉAC

**ARRETÉ DU MAIRE
N° 2024-433**

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 17 septembre 2024 par Monsieur Le Lannic Mickaël, président de l'association Mourieg Darts Club, domicilié 40 Rue de la Madeleine à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1^{er}: Monsieur Le Lannic Mickaël est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie du vendredi 10 janvier 2025 18h au samedi 11 janvier 2025 20h, à l'occasion du match de championnat de la 7^{ème} journée à la salle polyvalente de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 3 octobre 2024

Pour Le Maire,



Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Canton de Moréac

Commune de MORÉAC

**ARRETÉ DU MAIRE
N° 2024-434**

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 17 septembre 2024 par Monsieur Le Lannic Mickaël, président de l'association Mourieg Darts Club, domicilié 40 Rue de la Madeleine à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Le Lannic Mickaël est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie du vendredi 24 janvier 2025 18h au samedi 25 janvier 2025 20h, à l'occasion du match de championnat de la 8^{ème} journée à la salle polyvalente de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 3 octobre 2024

Pour Le Maire,



Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Canton de Moréac

Commune de MORÉAC

**ARRETÉ DU MAIRE
N° 2024-435**

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 17 septembre 2024 par Monsieur Le Lannic Mickaël, président de l'association Mourieg Darts Club, domicilié 40 Rue de la Madeleine à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Le Lannic Mickaël est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie du vendredi 7 février 2025 18h au samedi 8 février 2025 20h, à l'occasion du match de championnat de la 9^{ème} journée à la salle polyvalente de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 3 octobre 2024

Pour Le Maire,



L'Adjoint au Maire
Maurice **POULLAUE**

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Canton de Moréac

Commune de MORÉAC

**ARRETÉ DU MAIRE
N° 2024-436**

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 17 septembre 2024 par Monsieur Le Lannic Mickaël, président de l'association Mourieg Darts Club, domicilié 40 Rue de la Madeleine à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Le Lannic Mickaël est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie du vendredi 21 février 2025 18h au samedi 22 février 2025 20h, à l'occasion du match de championnat de la 10^{ème} journée à la salle polyvalente de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 3 octobre 2024

Pour Le Maire,



L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUDE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Canton de Moréac

Commune de MORÉAC

**ARRETÉ DU MAIRE
N° 2024-437**

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;


Vu la demande présentée le 17 septembre 2024 par Monsieur Le Lannic Mickaël, président de l'association Mourieg Darts Club, domicilié 40 Rue de la Madeleine à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Le Lannic Mickaël est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie du vendredi 14 mars 2025 18h au samedi 15 mars 2025 20h, à l'occasion du match de championnat de la 11^{ème} journée à la salle polyvalente de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 3 octobre 2024

Pour Le Maire,



L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUDE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Canton de Moréac

Commune de MORÉAC

**ARRETÉ DU MAIRE
N° 2024-438**

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 17 septembre 2024 par Monsieur Le Lannic Mickaël, président de l'association Mourieg Darts Club, domicilié 40 Rue de la Madeleine à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Le Lannic Mickaël est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie du vendredi 4 avril 2025 18h au samedi 5 avril 2025 20h, à l'occasion du match de championnat de la 12^{ème} journée à la salle polyvalente de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 3 octobre 2024

Pour Le Maire,



L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUDE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Canton de Moréac

Commune de MORÉAC

**ARRETÉ DU MAIRE
N° 2024-439**

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 17 septembre 2024 par Monsieur Le Lannic Mickaël, président de l'association Mourieg Darts Club, domicilié 40 Rue de la Madeleine à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Le Lannic Mickaël est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie du vendredi 25 avril 2025 18h au samedi 26 avril 2025 20h, à l'occasion du match de championnat de la 13^{ème} journée à la salle polyvalente de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 3 octobre 2024

Pour Le Maire,



L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUDE

Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy

Canton de Moréac

Commune de MORÉAC

**ARRETÉ DU MAIRE
N° 2024-440**

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 17 septembre 2024 par Monsieur Le Lannic Mickaël, président de l'association Mourieg Darts Club, domicilié 40 Rue de la Madeleine à Moréac (56500).

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Le Lannic Mickaël est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie du vendredi 9 mai 2025 18h au samedi 10 mai 2025 20h, à l'occasion du match de championnat de la 14^{ème} journée à la salle polyvalente de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 3 octobre 2024

Pour Le Maire,



L'Adjoint au maire,
Maurice POUILLAUDE